

# **Premier Temoin Incendie**

Articles R4227-28 à R4227-39 du CODE DU TRAVAIL
Arrêté du 25 JUIN 1980
APSAD R6



## Public cible:

Ensemble du personnel présent sur site, quel que soit son poste ou sa fonction, afin qu'il soit en mesure de détecter un départ de feu, de déclencher immédiatement l'alerte, d'appliquer les consignes de sécurité et, si les conditions le permettent, d'utiliser les moyens d'extinction disponibles en toute sécurité.



# Durée\*:

1 à 3 heures En fonction des besoins spécifiques à l'entreprise Recyclage tous les 1 ans



#### Lieu:

Dans vos locaux et à l'extérieur



#### Nombre\*:

Jusqu'à 10 participants par session



Attestation de formation Certificat de réalisation



Tarif sur devis



La certification qualité a été délivré au titre de la catégorie d'action suivante





#### DESCRIPTION

Permettre à l'ensemble du personnel de réagir de façon sûre et organisée lors d'un début d'incendie en adoptant les premiers gestes essentiels et en appliquant les consignes internes pour contribuer à la mise en sécurité rapide des personnes.

## **OBJECTIFS**

- Transmettre l'alarme ;
- Utiliser les extincteurs sur une éclosion de feu ;
- Mettre en sécurité son poste de travail ;
- Évacuer au signal d'alarme

Cette formation est conforme au référenciel APSAD R6 de 2019

\*Chez Savoir-Agir Formation, nous adaptons nos formations au plus près de vos besoins spécifiques, aussi, les Éléments avec un (\*) sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés pour s'adapter aux besoin spécifiques de votre entreprise.

# Programme de formation\*

- Les dangers de l'incendie
- L'application des consignes de sécurité
- L'alarme
- Le feu
- Les moyens d'extinction disponibles
- Les modalités d'évacuation
- Manipulation d'extincteurs et éventuellement de RIA sur feux sécurisés au gaz ou feux réels.
- Mise en situation (En concertation avec l'établissement)

**ÉVALUATION**QCM de contrôle de connaissances



Mail : contact@savoir-agir.com - Tel : 01 34 85 62 01 Enregistré sous le numéro 11 78 87032 78 - Auprès du préfet de région d'Ile-de-France